



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération n° 99_2026_034

Désignation d'un référent ambroisie

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 20 mai deux mille vingt-six à 19 h 00
salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	34	2	36	33	2	1	11/05/2026	11/05/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Pascal AUPY, Fabienne PETIT, Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Fabienne TROMPAS, Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Michelle RIVET, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBAUT, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Philippe MARME, Jacqueline CHAMPION, Mélanie GROSBOT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Sophie CUINIERES, Patrick RAVARD, Desislava DIMOV, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL, Charles ADOLPH

Conseillers ayant donné pouvoir :

Geoffroy CANTAT pouvoir à Arnaud CHAMPAGNEUX
Jean-Pierre PEAUDECERF pouvoir à Isabelle CHAPUT

Conseillers absents :

Philippe AUPET, Jean-Pierre PENAULT

Secrétaire de séance : Philippe AUZON

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération n° 99_2026_034

Désignation d'un référent ambroisie

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Président, présente ce dossier.

Vu l'arrêté préfectoral 2020-1393 du 2 novembre 2020 ;

Vu la demande de Monsieur le préfet de désigner un ou des référents ambroisie ;

Considérant que l'ambroisie plante exotique envahissante et allergisante très présente dans le Cher constituent un véritable enjeu pour la santé publique et l'agriculture ;

Considérant que pour que ce dispositif départemental fonctionne il est indispensable d'avoir des relais d'information et de coordination localement à l'échelle communale et intercommunale ;

Considérant que le rôle du référent intercommunal est également essentiel pour mutualiser les actions de sensibilisation du grand public et des agents techniques organisation de conférences de journée d'arrachage, circulation d'expositions, organisation et animation de formation ;

Considérant que les référents ambroisie ont le lien entre les différents acteurs de la lutte, qu'ils accompagnent les référents communaux dans leur mission sur le territoire de l'EPCI ;

Considérant qu'un référent ambroisie est un élu local et/ou un agent territorial ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité des voix (1 abstention - Brice SOULIVONG et 2 contre – Antoine LE VILAIN et Frédérique BISSONNIER), désigne Philippe AUZON comme référent ambroisie.



Le secrétaire,

Philippe AUZON



Le Président,

Emmanuel RIOTTE